

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 26 juin 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/06/26-1/04****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200626-lmc100000020740-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/06/2020

Réception Préfet : 30/06/2020

Publication RAAD : 30/06/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

OBJET : Convention de coopération en vue d'une maîtrise des outils de production, transport et stockage d'eau jusqu'au réseau de distribution d'eau potable du sud francilien.

Les élus du Département de l'Essonne souhaitent mettre en place une démarche coordonnée entre acteurs publics de l'eau sur le sud de la Région Ile-de-France. En effet, les nouvelles orientations prises par certaines communautés d'agglomération essonniennes en terme d'achat d'eau pourraient engendrer un impact économique, notamment, sur la société SUEZ. Cette société pourrait imposer un nouvel équilibre au sein de sa zone de vente d'eau couvrant une grande partie du Sud francilien (dont 150 000 Seine-et-Marnais). Ainsi, le Département de l'Essonne propose au Département de Seine-et-Marne de s'associer aux réflexions et de signer une convention de coopération non financière d'une durée de 5 ans. Cet accord vise à mutualiser les données, mieux comprendre les enjeux globaux, aider les collectivités à réfléchir à la meilleure solution sur le long terme, en mettant en commun les forces d'ingénierie en place en vue de favoriser une maîtrise du prix de l'eau.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 9 juin 2017, adoptant le 3^{ème} Plan Départemental de l'Eau 2017 - 2021,

VU la délibération du Conseil général n° 1/14 en date du 15 novembre 2019, relative à la prorogation du 3^{ème} Plan Départemental de l'Eau 2017 - 2021 jusqu'en 2024,

VU le courrier du 7 octobre 2019 du Président du Département de l'Essonne sollicitant le Département de Seine-et-Marne pour une convention de coopération sur la maîtrise de la production de l'eau potable du sud francilien,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le contenu et les conditions d'engagement tels qu'ils sont définis dans le projet de convention tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer au nom du Département le projet de convention tel que joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne